



## COMMUNIQUE

### CONTRAT DE SERVICE PUBLIC : POUR UNE TELEVISION PUBLIQUE AMBITIEUSE ET POPULAIRE

Parallèlement à la suppression de la publicité sur les antennes de France Télévisions, le gouvernement a entamé la révision du cahier des charges des chaînes de service public.

Ce chantier constitue un enjeu majeur pour la création audiovisuelle française. Il doit permettre de donner de nouveaux objectifs au groupe France Télévisions en matière de programmation et d'investissement dans la création, pour proposer aux Français une offre ambitieuse, originale, et populaire.

Un investissement accru dans la création audiovisuelle française constitue sans conteste pour le groupe France Télévisions un moyen déterminant d'affirmer sa spécificité et son originalité. Le SPFA et l'USPA souhaitent que les engagements pris par le groupe France Télévisions en faveur de la production audiovisuelle indépendante française, au travers de son obligation d'investissement et des accords animation et documentaire, soient renforcés.

Pour les producteurs audiovisuels, l'audience fait partie de la stratégie du groupe France Télévisions, sous peine de voir son existence même mise en cause à terme. La mesure qualitative de cette audience doit également être développée.

Par ailleurs, les deux organisations estiment nécessaire d'engager une réflexion sur la place de l'offre américaine sur les différentes antennes du groupe France Télévisions.

En leur qualité de représentants de la production audiovisuelle indépendante, le SPFA et l'USPA demandent donc solennellement à être associés à cette révision des cahiers des charges des chaînes publiques.

Paris, le 17 janvier 2008

---

Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
2, rue la Roquette – Passage du Cheval Blanc –  
Cour Sainte Marguerite - 75011 Paris - Tél : 06 60 23 53 96

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle  
5, rue Cernuschi – 75017 Paris – Tél : 01 40 53 23 00